Gestion des entreprises extérieures

Format :
Présentiel et/ou Distanciel

Durée :
2 jours / 14 h

Référence :
SEC-GES-0234

Public :
Chefs d'établissement, chefs des services techniques et responsables sécurité des Entreprises Utilisatrices ; responsables des Entreprises Extérieures.

Personnes en situation de handicap :
Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez faire une formation ?
Merci de bien vouloir nous contacter en amont afin d'étudier ensemble vos besoins et les solutions les plus adaptées.

Objectifs de développement des compétences :
Réaliser des plans de prévention complets, adaptés et conformes à la réglementation et aux opérations à mener. Identifier clairement les conditions de mise en oeuvre de la réglementation applicable. Elaborer une trame de plan de prévention transposable dans le cadre de ses activités.

Pré-requis :
Aucun.

Méthodes Pédagogiques mobilisées :
Les prestations de formation sont assurées par des formateurs professionnels qui utilisent des moyens pédagogiques adaptés.
Dans le cadre de session intra entreprise, possibilité de travailler sur vos projets afin de répondre à vos besoins spécifiques.
Supports de cours pédagogiques imprimés et/ou numérisés.

Répartition du temps (environ) :
Théorique 45%, Pratique 55%

Modalités d'évaluation :
Questionnaire d'auto-positionnement:
Un questionnaire d'auto-positionnement est adressé aux stagiaires en amont de la formation afin de l'adapter aux besoins et attentes des participants.

Évaluation à chaud par le biais de travaux pratiques.

- Exercices, tests d'évaluations (QUIZZ ou QCM ...).

Moyens techniques mobilisés :

Salle(s) de cours équipée(s) des moyens audiovisuels avec le matériel adapté à la formation (si besoin, ordinateur par stagiaire).

Modalité et délai d'accès à la formation :

Sur inscription.
UNIVERS FORMATION s'engage à prendre en charge votre demande sous un délai de 48h et à proposer des dates d'entrée en formation sous un délai de 15 jours, en fonction de vos disponibilités et de celles du formateur pressenti.
Votre rapidité de réponse sur toutes les questions administratives et questionnaires de positionnement permettra d'accélérer le démarrage de votre formation.

Tarif :

Nous contacter pour devis personnalisés.

Programme de la formation

1. Le volet réglementaire

Le volet réglementaire : Le décret 92-158, l'arrêté du 19 mars 1993, les circulaires DRT n°93-14 & n°2006-10.
Comprendre ses responsabilités (responsabilité civile et la responsabilité pénale) : Entreprise utilisatrice, Entreprise extérieure
Implication légale et enjeu du plan de prévention et des autres documents légaux

2. Définir les étapes clés d'un plan de prévention

Préparer l'analyse et l'évaluation des risques
Réaliser la visite préalable des lieux d'intervention
Mettre en commun les risques et élaborer les mesures de prévention
Informer en cas de risques graves
Gérer des situations de coactivités.
Gérer les risques particuliers avec application d'autorisations spécifiques : permis de feu, permis de fouille..
Préparer les documents à joindre au plan
Etablir les protocoles de sécurité pour les opérations de chargement et de déchargement

3. Suivre le plan de prévention

Réaliser des visites d'inspections périodiques et leur contenu.
Obligations de mise à jour du PDP et mise en place d'un outil réellement efficace.
Informer et faire participer le CHSCT

Méthodes

Apports théoriques et illustrations par des exemples concrets.
Approche opérationnelle et études de cas (dont
Entreprises concernées).

Nous contacter :

UNIVERS FORMATION : 05 24 61 30 79

Version mise à jour le 01/12/2020